



PROCES-VERBAL

Ordre du jour

Séance du Conseil des Suisses de l'étranger – 15 août 2014

Lieu : bâtiment du Grand conseil du canton d'Argovie, Obere Vorstadt 3, Aarau

Durée : de 9h à 17h environ

Partie statutaire

1. Constatation du quorum
2. Procès-verbal de la séance du 21 mars 2014
3. Rapport du Président
4. Communications : Comité et DFAE
5. Election d'un nouveau membre du Comité
6. Révision des statuts : Mandat des membres au Comité
7. Reconnaissance d'associations suisses à l'étranger

Prise de décision

8. Loi sur les Suisses de l'étranger
9. Election directe du CSE
- 9.bis Forum de discussion
10. Ordonnance sur la formation suisse à l'étranger
11. Banques suisses – PostFinance – Résolution
12. Elections fédérales 2015 – feuille de route
13. Congrès des Suisses de l'étranger 2015 – proposition de thème

Information

14. ECOPOP: Conséquences pour les Suisses de l'étranger
15. Place des Suisses de l'étranger

16. Divers

Les points inscrits à l'ordre du jour ont été traités dans l'ordre ci-après : 1 - 9bis, – Lunch – 10 – 16

1. Bienvenue et constat du quorum

Le Président Monsieur Eggly/Suisse salue les personnes présentes à la séance du «Parlement de la «Cinquième Suisse» à Aarau. Monsieur Eggly souhaite en particulier la bienvenue à Monsieur Thierry Burkard, Président du Grand Conseil du canton d'Argovie, Monsieur Jürg Burri, ambassadeur et nouveau directeur de la Direction consulaire, Monsieur Chlestil, président de l'association des Autrichiens dans le monde, Madame Angelica Cavegn-Leitner, vice-présidente de la ville d'Aarau, Monsieur le conseiller national Geri Müller, Madame Isabelle Chassot, directrice de l'Office fédéral de la culture, Monsieur Derrick Widmer, Président d'éducation suisse, Monsieur le conseiller national Roland Rino Büchel, Monsieur le conseiller aux Etats Filippo Lombardi (ne pouvant être présent aujourd'hui), Monsieur le conseiller national Fischer, Monsieur Alec Gagneux, membre du Comité d'Ecopop ainsi que les représentants du DFAE Messieurs Peter Zimmerli, Thomas Kalau et Stephan Winkler ainsi que Monsieur Federico Sommaruga de Suisse Tourisme. Il se réjouit de la présence du membre d'honneur et ancien directeur de l'OSE, Monsieur Rudolf Wyder. Monsieur Georg Stucky, président d'honneur, et Madame Irène Beutler-Fauguel, membre du Comité, sont excusés pour des raisons de santé.

Monsieur Eggly/Suisse informe du décès de Monsieur Cevey et invite les membres du Conseil à observer une minute de silence.

Monsieur Thierry Burkhardt/Président du Grand Conseil du canton d'Argovie se sent particulièrement honoré d'accueillir les membres du Conseil des Suisses de l'étranger au nom du Grand Conseil du canton d'Argovie. Il souligne l'importance du rôle d'ambassadeurs et de l'engagement des Suisses de l'étranger. Dans le monde d'aujourd'hui, le regard des Suisses de l'étranger n'est pas anodin, ni d'ailleurs leur participation à la vie politique de la Suisse. D'où l'importance du thème choisi pour le congrès de cette année : «e-democracy». Le canton d'Argovie endosse à cet égard un rôle de pionnier puisqu'il permet d'ores et déjà à tous ses citoyens résidant à l'étranger de voter électroniquement – sans pour autant en ignorer les risques associés.

Monsieur Eggly/Suisse remercie pour les explications et souligne à nouveau le rôle pionnier du canton d'Argovie en matière de vote électronique. Concernant le déroulement de la séance, il informe qu'aucune pause n'est prévue mais qu'il est possible de prendre un café dans la «Keller» du Conseil. Il remercie les interprètes et informe que Madame Silberstein, membre du Comité, se tient à disposition pour traduire les interventions en anglais.

Il propose comme scrutateurs Messieurs Ringger, Schnyder et Vuillemin. Ces derniers sont élus tacitement.

Le Conseil compte actuellement 126 membres avec droit de vote, dont 82 sont présents au début de la séance. Le quorum requis (1/3, soit 42 voix) est ainsi atteint. Le Conseil peut donc prendre valablement ses décisions.

Monsieur Eggly/Suisse informe qu'en raison de la disponibilité de Madame Isabelle Chassot, le point 10 sur le thème «Ordonnance sur la formation suisse à l'étranger» sera traité à 13h45. Le point forum de discussion reçoit le numéro 9bis de l'ordre du jour et sera modéré par Remo Gysin après le point 9.

Monsieur Eggly propose de voter l'ordre du jour. Ce dernier est adopté à l'unanimité sans modification.

2. Procès-verbal de la séance du 22 mars 2014

Le procès-verbal a été envoyé aux membres du Conseil le 9 mai 2014. Une modification souhaitée (Peter Bannwart, Allemagne) a été apportée. Le procès-verbal est publié sur Internet. Il n'y a pas d'autres remarques concernant le procès-verbal.

Monsieur Eggly/Suisse déclare que le procès-verbal est approuvé et remercie la rédactrice.

3. Rapport du Président

Monsieur Eggly aborde notamment les points suivants dans son rapport:

- Loi sur les Suisses de l'étranger – obligation d'enregistrement
- Vote électronique
- Communication sur la formation suisse à l'étranger
- Banques – PostFinance

*Pour la teneur exacte, prière de se référer au rapport du Président (**document R-2014/14**).*

Le Conseil prend acte du rapport du Président.

4. Communications: Comité et DFAE

Monsieur Eggly/Suisse renvoie au **document R-2014/15**.

Il donne la parole au nouveau directeur de la Direction consulaire du DFAE Jürg Burri, et informe qu'aucune discussion n'est ensuite prévue mais que des questions pourront être posées à Monsieur Burri et au Comité durant le forum de discussion.

Monsieur Burri/DFAE Suisse se réjouit vivement d'être présent à cette séance et se présente brièvement.

Il informe que le DFAE œuvre chaque jour pour la sécurité des Suissesses et des Suisses de l'étranger ainsi que pour une prise en charge globale des Suisses de l'étranger. Le DFAE informe sur les risques et propose une assistance via une helpline disponible 24h sur 24. Il existe aujourd'hui 172 représentations à l'étranger dont 123 proposant des services consulaires.

En 2013, on comptait déjà pas moins de 55 points de saisie de données biométriques à l'étranger. Au congrès de Baden, une utilisation test de saisie de données biométriques avec un appareil mobile est effectuée. Cette offre de base doit être étendue.

La nouvelle loi sur les Suisses de l'étranger donne à la «Cinquième Suisse» un visage et consolide le «Guichet Unique» de la Direction consulaire du DFAE. Il est prévu que la loi entre en vigueur le 1^{er} juillet 2015. (selon complément du DFAE vraisemblablement au 01.11.2015) Selon Monsieur Burri, le projet de loi dote l'immatriculation d'une base réaliste. Le non-respect de l'obligation d'immatriculation ne peut être sanctionné. Le projet de loi prévoit donc une immatriculation volontaire.

Monsieur Burri invite les Suisses de l'étranger à adopter une attitude responsable (à s'enregistrer), à rester en relation avec leur ambassade, à bien planifier leurs voyages, à consulter les conseils aux voyageurs à l'adresse www.eda.admin.ch/reisehinweise et à télécharger l'application Itineris sous www.eda.admin.ch/itineris. Une helpline est disponible 24 heures sur 24 au numéro +41 800 24-7-365. Il remercie pour l'invitation et pour la collaboration fructueuse.

Monsieur Eggly/Suisse remercie Monsieur Burri.

5. Election d'un nouveau membre du Comité

Monsieur Eggly/Suisse invite le Conseil à procéder à l'élection du candidat proposé par le Comité au poste de 11^e membre du Comité de l'OSE, Monsieur Adrian Beer/Madrid. **Document R-2014/16**.

Conformément au règlement de l'OSE, le candidat doit être un Suisse de l'étranger. Le vote se déroule à bulletin secret et la majorité absolue est requise au 1^{er} tour.

Les membres élisent Monsieur A. Beer au poste de membre du Comité à 73 voix contre 7 (pour 80 bulletins reçus).

Monsieur Beer/Espagne remercie l'assemblée de l'avoir élu et accepte son élection.

6. Révision des statuts : Mandat des membres du Comité

Monsieur Eggly/Suisse renvoie au **document R-2014/17**. Il informe de la modification du règlement de l'OSE portant sur l'introduction d'une limitation de la durée de mandat des membres du Comité et donne la parole à Monsieur le conseiller national Roland Rino Büchel/Suisse, membre du Comité.

Roland Büchel/Suisse salue les personnes présentes et rappelle aux membres du Conseil que Monsieur Bloch/Israël avait demandé au mois d'août dernier l'introduction d'une limitation de la durée des mandats pour les membres du Comité et pour le Président. Lors de la séance de mars 2014, le Comité avait annoncé qu'il soumettrait une proposition en ce sens au Conseil au mois d'août. Le Comité a élaboré un projet qu'il souhaite soumettre au Conseil. A ce jour, aucun contre-projet n'a été déposé. Une solution consisterait à maintenir le statu quo bien que cela ne semble pas être le souhait du Conseil. Il présente brièvement les éléments-clés de la modification du Règlement proposée par le Comité.

Le libellé exact de l'article 18 du règlement de l'OSE proposé est le suivant :

Art. 18

1 Le Comité se compose du Président, du trésorier et, au maximum, de neuf autres membres du CSE. Il doit comprendre une majorité de Suisses de l'étranger. Il pourvoit à son organisation interne.

2 Il est élu pour quatre ans. Ses membres sont rééligibles. Leur mandat a une limite maximale de 16 ans.

3 Exceptionnellement, le Conseil peut décider, à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés, l'octroi d'une prolongation pour un seul mandat supplémentaire. Les abstentions, les votes blancs ou nuls ne sont pas considérés comme suffrages exprimés.

4 En cas de nomination en tant que président, la durée maximale de mandats au Comité est de 20 ans.

Les membres du Comité peuvent occuper leur siège pendant une durée de 16 ans maximum. Le Président peut être réélu pour une période de 4 ans. Autrement dit, à l'issue de 12 années au sein du Comité, un membre peut être élu Président, et son mandat est renouvelable une fois. En cas d'adoption, Monsieur Büchel informe que cette nouvelle disposition entrerait en vigueur en 2017 lors du renouvellement intégral du Conseil. Monsieur Büchel souhaite que Monsieur Bloch fasse connaître son opinion et que le Conseil procède ensuite à un vote ouvert.

Monsieur Bloch/Israël remercie le Comité de s'être penché sur la question et ne fait aucune proposition de renvoi. Il aurait toutefois souhaité une plus forte limitation de la durée des mandats. Il demande si le Comité a pris cette décision à l'unanimité.

Selon Monsieur Büchel/Suisse, les opinions divergeaient. Certains ne souhaitaient aucune limitation et d'autres défendaient une limitation plus significative. Cette décision n'a pas été prise à l'unanimité, elle est le fruit d'un compromis mais qui représente la proposition de l'ensemble du Comité.

Monsieur Bloch/Israël se rallie à ce compromis.

Monsieur Dürr/Autriche a le sentiment que cette proposition de révision est contraire à l'idée de départ. Dans la première discussion, il était question du Président. Il ne souhaite pas s'exprimer sur un plan personnel mais rappelle que le mandat de cette fonction essentielle doit être limité. Il comprend clairement que la limitation ne peut porter sur une année, mais il n'est pas satisfait de la proposition. Il estime que l'ancienne variante, selon laquelle une personne peut en théorie ne pas être réélue, est meilleure. Monsieur Dürr note qu'au sein du Comité, il existe une différence entre les membres résidant à l'étranger et ceux résidant dans le pays. Ces derniers sont souvent d'actuels ou d'anciens parlementaires, dont le rôle est primordial pour le travail du Comité ; ils connaissent les arcanes de la Berne fédérale et sont bien intégrés.

Les membres résidant à l'étranger se réunissent trois à quatre fois par an. En tant que membre du CSE, il sait que la compréhension des mécanismes et structures demande un certain temps. Il pense qu'une à deux législatures sont nécessaires avant de pouvoir agir véritablement et comprendre les rouages du métier. Ce système discrimine les membres résidant à l'étranger.

Monsieur Büchel/Suisse note qu'une non-réélection reste possible. En principe, même si les deux parties disposent des mêmes droits, il est clair que les Suisses résidant dans le pays sont avantagés, mais ils peuvent exercer une pression sur l'opinion publique ou la politique dans les médias ou au Parlement. Il attire l'attention sur la question des banques, débattue depuis 5 ans déjà. Ce n'est que lorsqu'il y a une prise de conscience en Suisse sur une thématique que celle-ci est réellement traitée.

Monsieur Aeschlimann/France pense que dans les faits, cette question est moins problématique. Son expérience au sein du Comité le conduit à penser que cette proposition de révision est très compliquée et encourage des situations spécifiques. Il pense judicieux d'en rester à l'ancienne version et d'y ajouter que personne ne peut être réélu plus de trois fois, et ne peut ainsi occuper une fonction, quelle qu'elle soit, pendant plus de 16 ans. Il indique que sa proposition présente de grands avantages et répond à toutes les questions. Elle est logique, équitable et permet à chacun de donner le meilleur durant les 16 années de mandat.

Monsieur Büchel/Suisse remercie pour cette intervention et informe qu'il est possible de voter aujourd'hui sur le statu quo ou la proposition concernant les quatre mandats. Sinon, les membres du CSE doivent aujourd'hui se prononcer contre et voter une nouvelle proposition en mars 2015.

Monsieur Bloch/Israël demande au Comité de procéder à une rotation raisonnable. Chaque membre doit savoir de lui-même lorsque le moment est venu de se retirer du Comité. Le Comité doit veiller à son bon fonctionnement. Il reste sur sa position et recommande au Conseil d'accepter le compromis.

Monsieur Büchel/Suisse remercie et indique que le Comité a débattu à ce sujet et a bien pris conscience de la question. Il ne pense pas que les membres du Comité s'«accrochent» à leur poste. Une personne peut ne pas être réélue. Le Comité doit travailler de sorte à satisfaire tous les membres du CSE. Les membres du CSE peuvent également proposer d'élire quelqu'un. Mais il n'est pas simple de trouver une personne candidate.

Monsieur Muheim/Grande-Bretagne a dit en mars qu'une limitation n'était pas nécessaire (car il est à tout moment possible de ne pas réélire quelqu'un et les candidats sont peu nombreux); une solution de compromis qui propose une limitation du mandat a été trouvée. Il craint qu'il y ait une attente à ce qu'un élu doive rester 16 ans. Chacun peut se retirer de ses fonctions plus tôt.

Monsieur Wehrli/Espagne dit que le Conseil doit se réjouir que des membres se portent candidats pour siéger au sein du Comité et leur en être reconnaissant. Il estime par conséquent que la proposition est raisonnable.

Monsieur Eggly remercie pour les interventions et informe que la nouvelle disposition entrera en vigueur dès 2017. Ainsi que Monsieur Büchel l'a fait savoir, quelques membres actuels du Comité pourraient ne pas être réélus, ce qui entraînerait dès 2017 un renouvellement considérable du Comité.

Le Conseil approuve la révision de l'article 18 du règlement de l'OSE par 61 voix contre 12 et 4 abstentions.

7. Reconnaissance d'associations suisses à l'étranger

Monsieur Eggly renvoie le Conseil au **document R-2014/18** et demande si tous les membres sont d'accord avec la reconnaissance de l'association «Amicale des Suisses et Amis Francophones de Majorque».

Le Conseil approuve à l'unanimité la reconnaissance du groupe «Amicale des Suisses et Amis Francophones de Majorque» en tant que groupe associé.

8. Loi sur les Suisses de l'étranger

Monsieur Gysin/Suisse, Vice-président, constate qu'il existe une divergence sur différents points entre le Conseil national et le Conseil des Etats concernant la loi sur les Suisses de l'étranger. Le Comité a donc décidé de ne pas soumettre de document au Conseil avant la séance car les chances auraient été grandes que ce document soit dépassé en raison des discussions en cours au parlement. L'OSE souhaite désormais se concentrer sur la discussion du Conseil des Etats, qui traitera prochainement la question et sur les principales requêtes de l'OSE. Elles consistent en trois points. L'objectif est de rédiger une résolution; selon la décision du Conseil, le Comité adressera un courrier aux membres de la Commission des institutions politiques du Conseil des Etats, dans lequel l'OSE fera valoir à nouveau son point de vue. Premièrement, il est question de l'obligation d'immatriculation qui existe déjà et qui doit être maintenue. Sur ce point, il existe une divergence entre les conseils mais aussi avec le DFAE. Monsieur Gysin s'excuse auprès de Monsieur Burri du fait qu'une divergence soit déjà apparue lors de la première rencontre, mais il est persuadé qu'une solution pourra être trouvée. Le DFAE souhaite une immatriculation volontaire alors que l'OSE souhaite conserver une immatriculation obligatoire. La Constitution prévoit que les relations avec les citoyens suisses à l'étranger soient approfondies. L'obligation d'immatriculation fournit des informations clefs mais elle est également importante pour la participation aux votations et est utile, notamment en cas de crise, de catastrophe environnementale ou de conflit afin que les Suisses de l'étranger puissent être contactés. Elle allège également le travail administratif des consulats et, notamment, la procédure d'établissement des passeports. Au vu de ces motifs, le Comité souhaite donc renforcer son point de vue à travers la résolution. Deuxièmement, l'OSE souhaite que l'inscription sur les registres électoraux continue de se faire sur une base volontaire. Troisièmement, l'OSE souhaite que le Conseil des Suisses de l'étranger soit ancré dans la loi. L'OSE doit en effet disposer d'un Conseil des Suisses de l'étranger représentatif afin d'augmenter son acceptation. Aujourd'hui, l'OSE se bat pour la reconnaissance du CSE par les autorités, le Conseil fédéral et le Parlement, mais aussi par l'opinion publique. Le Conseil national est entré en matière sur la question, mais pas le Conseil des Etats. Monsieur Gysin revient sur l'obligation de s'immatriculer, qui doit être maintenue. Il invite les membres du CSE à approuver clairement la résolution proposée par le Comité (voir annexe). Il demande s'il y a des questions sur les points évoqués et ouvre la discussion.

Monsieur Ehrler/Nouvelle Zélande estime qu'il est très important que l'obligation d'immatriculation soit maintenue. En Suisse, tous les arbres sont enregistrés et comptés chaque année. En renonçant à l'obligation d'immatriculation, les Suisses de l'étranger pourraient disparaître dans la nature et il regrette que le DFAE ne soit pas plus préoccupé par la question des Suisses de l'étranger. Il demande donc que l'obligation d'immatriculation soit maintenue.

Monsieur Bosch/Afrique du Sud estime qu'une distinction doit être faite entre les pays d'Europe et les autres. Lorsqu'il s'agit de l'Afrique, de l'Australie ou de la Nouvelle-Zélande, les distances n'ont rien en commun avec ce que l'on peut s'imaginer en Suisse. Lorsqu'un consulat est fermé dans un pays et que les Suisses de ce pays doivent faire plus de 1000 km pour établir leur passeport, la question de la distance dans les pays d'Amérique du Nord et du Sud est aussi une question existentielle. Pour bon nombre de Suisses de l'étranger de deuxième ou troisième génération, cela représente une charge financière considérable. Il espère que les services mobiles de saisie de données biométriques seront également mis en place en Afrique et dans d'autres grands pays.

Monsieur McGough/Hongrie remercie Monsieur Gysin. Il constate qu'en Europe, il est également parfois nécessaire de parcourir 1000 km pour renouveler un passeport. Le DFAE a fermé un grand nombre de consulats, comme en Hongrie. Mais le DFAE doit se conformer aux recommandations du Conseil fédéral. Il est favorable à ce que chaque Suisse soit obligé de s'immatriculer auprès d'un consulat afin qu'en cas d'urgence, tous puissent être pris en charge. Il invite les délégués à soutenir cette proposition.

Monsieur Bloch/Israël aurait souhaité poser la question à Monsieur Burri du DFAE. Israël est actuellement en état de guerre et à son sens, l'obligation de s'immatriculer est cruciale. A défaut, très peu de Suisses sont joignables. Il invite à approuver la résolution. Il constate que le monde et l'Europe ont changé et que les représentations consulaires ont gagné en importance. Il soupçonne le DFAE de fermer certains consulats pour en ouvrir d'autres pour des raisons politiques ou économiques.

Il attire l'attention sur le fait que de nouveaux consulats ont été ouverts dans des pays quasiment inconnus quand, dans le même temps, certains étaient fermés dans des pays connaissant une forte diaspora suisse. Il souhaite savoir de l'Ambassadeur Burri quelle position les délégués du CSE vivant dans des pays agités ou en état de guerre doivent adopter. Il souhaite par ailleurs que Monsieur Burri lui explique quelles sont d'après lui les fonctions et les compétences attendues d'un membre du CSE dans un tel pays.

Madame Violet/Etats-Unis réagit à propos des commentaires concernant les longs trajets pour se rendre à un consulat. Elle rappelle qu'aujourd'hui il est très simple de s'immatriculer par téléphone ou par voie électronique. Le DFAE permet de s'inscrire à travers le consulat afin de faire saisir ses données biométriques en Suisse, à l'occasion d'un séjour dans le pays d'origine. L'inscription au registre électoral est également très simple et elle salue les efforts fournis en vue de l'introduction du vote électronique. Elle a pu tout régler en 15 minutes environ au consulat général d'Atlanta.

Monsieur Burri/DFAE remercie vivement Madame Violet.

Monsieur Burri/DFAE estime que c'est une occasion fantastique d'entrer en contact avec des représentants des Suisses de l'étranger. Il souhaite attirer l'attention sur un point controversé. Il s'agit de la résolution concernant l'immatriculation, pour laquelle il représente la position que le Conseil fédéral a définie. Il précise que cette position ne repose pas sur une volonté du DFAE de simplifier les tâches administratives. Au contraire, il convient tout à fait au DFAE que le registre des immatriculés soit bien fourni et compte un grand nombre de Suisses de l'étranger. Le DFAE en veut pour preuve la simplicité de la procédure d'immatriculation. Il propose à chaque Suisse ne souhaitant pas s'immatriculer de le faire sur un autre registre, Itineris (site Internet sur la sécurité des voyageurs). Autrement dit, les personnes ne souhaitant pas répondre à un questionnaire peuvent quand même s'inscrire sur le registre. Ce système permet de joindre les Suisses de l'étranger en cas de catastrophe ou de crise. Il fait appel à la responsabilité de chacun. Chacun doit en effet prendre son destin en main. Conformément à la loi, l'obligation de s'immatriculer ne peut être imposée à ces personnes et aucune sanction ou peine ne saurait être prise en cas de non immatriculation. Il s'interroge sur le sens même d'une législation, si les lois ne peuvent pas être pleinement appliquées. Il va discuter de cette question avec ses confrères, leur demander de comptabiliser le nombre de Suisses de l'étranger dans leur pays qui ne se sont pas immatriculés et savoir quelles informations les Suisses de l'étranger ont reçu de leur consulat ou des présidents d'associations qui expliqueraient qu'ils ne satisfassent pas à cette obligation civique ancrée dans la loi. Le DFAE plaide en faveur d'une approche réaliste, dans la mesure où il ne saurait exiger des mesures qu'il ne peut mettre en œuvre, mais aussi d'une approche attrayante. Le DFAE doit fournir une prestation et procurer un sentiment de sécurité qui incitent les Suisses de l'étranger à faire cette démarche, à compléter les deux pages du formulaire et à l'envoyer au consulat/ à l'ambassade. Il souligne à nouveau que c'est la raison pour laquelle le Conseil fédéral fait le choix de la responsabilité individuelle. Cette responsabilité individuelle doit inciter les Suisses de l'étranger à s'inscrire nombreux sur les registres, non par obligation – non suivie de sanction –, mais par conviction.

Monsieur Chlestil/Association des Autrichiens dans le monde suit la discussion avec étonnement et grand intérêt et décrit la situation en Autriche. L'obligation de s'immatriculer y a été supprimée et le ministère des affaires étrangères a de réelles difficultés à joindre les citoyens autrichiens en cas de crise. Il ne pense pas que l'absence de sanction soit suffisante pour justifier la non-application de cette disposition. Il ne comprend pas que l'on souhaite supprimer en Suisse un dispositif qui a fait ses preuves. En Autriche, l'enregistrement est volontaire, contrairement à la Suisse. Il se demande comment il est possible de joindre des citoyens à l'étranger s'ils ne sont enregistrés nulle part.

En qualité d'ancien directeur de l'OSE, Monsieur Wyder/Suisse a eu l'occasion de discuter avec le DFAE. Il remercie Monsieur Chlestil pour sa prise de position et espère que la résolution va être approuvée. Il remercie vivement Monsieur Burri de l'intérêt que le DFAE manifeste pour collecter le maximum d'adresses de Suisses de l'étranger. Il confirme que du point de vue des collaborateurs des consulats, l'enregistrement nécessite un travail certes, mais est très utile. Monsieur Burri confirme qu'au sein du DFAE il existe une tendance qui considère que l'immatriculation obligatoire constitue une simplification considérable.

Il remarque que le Conseil national a émis une idée hybride qui consisterait à regrouper l'immatriculation et l'inscription sur le registre électoral.

Partie d'une bonne intention, cette variante n'est pas viable et ne répond pas aux besoins des Suisses de l'étranger. Le cas échéant, ces derniers feraient face à un dilemme. Doivent-ils en effet s'enregistrer alors qu'ils n'exercent pas leurs droits politiques, ou qu'ils habitent trop loin ou qu'ils résident depuis trop longtemps à l'étranger ? Il souligne le fait que l'Etat ne peut avoir intérêt à ce que ses citoyens ne s'enregistrent pas au seul motif qu'ils ne souhaitent pas figurer sur le registre électoral. De la même manière, pourquoi envoyer des documents pour les élections à des personnes qui ne souhaitent pas voter ? Autant de paradoxes qui susciteraient l'agacement du DFAE, des Suisses de l'étranger et des communes. Il plaide en faveur de la résolution, qui va dans le bon sens. Il invite donc les conseillers aux Etats à prendre la bonne décision mais aussi le Conseil national à renoncer à son projet hybride.

Monsieur Brunner/Monaco remercie le Conseiller national et Monsieur Burri pour leurs explications. Il pense que lorsqu'une disposition existe, elle doit être accompagnée d'un dispositif de sanction. C'est une question juridique : toute personne doit avoir la liberté de s'immatriculer ou non. Il souhaite que chacun soit informé des avantages de l'immatriculation et du vote sur une base volontaire.

Monsieur Lardi/Venezuela remarque qu'un Suisse non enregistré n'est qu'à moitié suisse. Il constate que les jeunes astreints au service militaire doivent s'enregistrer. Lui et sa famille seraient même prêts à parcourir 1000 km à pied pour s'immatriculer.

Monsieur Eggly/Suisse souligne que pour faire preuve de responsabilité individuelle, il faut préalablement être informé, ce qui suppose d'être identifié et joignable. L'immatriculation est importante en cas de crise pour pouvoir être assisté.

Madame Michel/Allemagne objecte qu'un point a été omis, celui des cas où les pères, par exemple, partent pour ne pas verser de pension alimentaire et ne souhaitent figurer nulle part. Concernant la légitimation du CSE, elle est remise en question par ceux qui, au nom de la liberté, ne souhaitent s'immatriculer et s'engager nulle part, ni devenir membre de l'OSE. Ces personnes remettent en question ce à quoi ils ne souhaitent personnellement pas participer. Elle note qu'elle-même ne deviendra jamais Pape, si elle n'est ni catholique, ni de sexe masculin. Le volontariat au sein du Conseil des Suisses de l'étranger est remis en question et sa légitimité reposerait sur une élection ouverte. Mais ne pourraient participer que ceux qui se sont immatriculés volontairement. Elle se demande dès lors comment le CSE conserverait-il sa légitimité si l'immatriculation se faisait sur une base volontaire. Elle ajoute qu'il est stipulé en dernière page du passeport que l'immatriculation est obligatoire. Cette obligation existe, elle doit donc être maintenue.

Monsieur Aeschlimann/France revient sur la déclaration de Madame Michel, selon laquelle il est stipulé en dernière du passeport que l'enregistrement est obligatoire. Il ne comprend pas pourquoi certaines personnes ne font pas cette démarche. En France, 35 à 40% des Suisses ne sont pas immatriculés. Le risque est qu'en cas de perte du passeport ou de problème, personne ne puisse les identifier lorsqu'ils se présentent au consulat. Il se réfère à l'AVS dont on ne peut bénéficier si l'on n'est pas immatriculé. Il rappelle que l'on a des souhaits mais aussi des devoirs et recommande que la résolution soit adoptée.

Monsieur Muheim/Grande-Bretagne s'adresse à Monsieur Burri et note qu'il n'y a pas de controverse. Dès leur plus jeune âge, les Suisses de l'étranger sont obligés de s'immatriculer. A la naissance, nous sommes enregistrés. Nous nous enregistrons dans notre commune. Il pense que le problème vient du DFAE. Il demande ce qu'il adviendrait en cas de suppression de l'obligation d'immatriculation ; en 10 ans, seule la moitié des personnes, voire moins, s'immatriculeraient et plus personne ne saurait à combien se monte le nombre de Suisses de l'étranger. Dans les pays anglo-saxons, il n'y a pas d'obligation de s'immatriculer. Il attire l'attention sur les Polonais de Grande-Bretagne, qui ne sont pas obligés de s'enregistrer, et dont le nombre effectif est inconnu. Il pense que les personnes présentes sont toutes d'accord sur le fait que l'immatriculation doit être obligatoire.

Madame Silbertsein/Singapour note qu'elle est issue de la communauté des Suisses de l'étranger qui enregistre la plus forte croissance au monde. En 10 ans, la population de Suisses de l'étranger y a doublé. L'ambassade et le consulat apprécient peu lorsque les Suisses les contactent en cas de problèmes et qu'ils ne sont pas immatriculés. Le cas échéant, ils sont invités à le faire.

Aujourd'hui, on compte près de 5000 Suisses à Singapour dans ce cas. Ils expliquent qu'ils ne se sont pas immatriculés parce qu'ils ne souhaitent pas voter. D'autres ne se considèrent pas comme émigrés car ils ne restent que deux ans à Singapour.

Monsieur Bosch/Afrique du Sud demande quelle est la position du DFAE concernant l'immatriculation d'enfants nés de Suisses de l'étranger non enregistrés, en l'absence d'obligation de s'immatriculation.

Monsieur Burri/DFAE répond que toute personne sollicitant les services du DFAE, d'une ambassade ou d'un consulat doit s'immatriculer. L'annonce d'une naissance est automatiquement enregistrée, conformément à la loi. Ici, l'immatriculation est semi-obligatoire.

Monsieur Zimmermann/Allemagne demande si la discussion porte uniquement sur la question de l'immatriculation. Monsieur Gysin déclare qu'actuellement, le débat porte seulement sur la résolution relative à l'immatriculation.

Monsieur Engeler/Suisse a eu récemment l'occasion de s'entretenir avec le consul général d'Allemagne à Milan. Ils ont parlé des catastrophes. Le consul général a dit que les Suisses avaient de la chance car grâce à l'immatriculation, le consulat peut vérifier que tous les Suisses potentiellement touchés peuvent être retrouvés ou sauvés. Il n'a aucune idée du nombre de résidents allemands en Italie et ne peut donc pas les informer.

Monsieur Gysin/Suisse demande le vote de la résolution.

Monsieur Gysin/Suisse note que ces trois points ont été intégrés dans le courrier à l'attention des membres de la Commission des institutions politiques du Conseil des Etats, qui leur sera adressé ces prochains jours.

Monsieur Gysin/Suisse demande s'il y a des questions concernant le point 2 «L'inscription pour les droits politiques doit rester facultative» et passe au point 3 «Le CSE doit être ancré dans la loi»: il doit être représentatif et intégrer des membres de l'intérieur».

Monsieur Vuillemin/Suisse remarque que si le CSE souhaite être ancré dans la loi, les membres devront également fournir un travail. Ce n'est qu'ainsi que l'organisation pourra réaliser son travail correctement. Il fait partie du CSE et constate que certains membres sont toujours absents et ne participent jamais aux séances. Il s'agit de conseillers nationaux. Monsieur Lombardi, qui participe régulièrement, n'est pas concerné. Les membres devraient partager et représenter les intérêts des Suisses de l'étranger. Cela doit être clairement communiqué si le CSE est ancré dans la loi. Si certains conseillers nationaux et des Etats ne peuvent s'y astreindre, ils doivent renoncer à en être membre.

Monsieur Gysin/Suisse souligne que cette requête est partagée et qu'elle devra être communiquée en conséquence. Monsieur Lombardi/Suisse a préparé hier soir avec le Comité les séances et doit participer aujourd'hui à une séance de la commission du Conseil des Etats.

Le Conseil vote l'adoption de la résolution par 68 voix contre 3, et 2 abstentions.

9. Election directe du CSE

Monsieur Gysin/Suisse informe que le groupe de travail composé de membres du Comité a discuté le 27 juin 2014 de la manière dont la représentativité du Conseil pouvait être améliorée grâce à l'élection directe des membres du Conseil des Suisses de l'étranger.

Monsieur Aeschlimann/France remarque que l'OSE ne traiterai qu'une partie des aspects si elle excluait la question financière. Si nous souhaitons un CSE composé de membres originaires du monde entier, les frais de déplacement seront trop lourds pour certains s'ils doivent les prendre en charge eux-mêmes.

En toute logique, si nous souhaitons un Conseil opérationnel et représentatif, l'Etat doit financer le Conseil deux fois par an car les frais peuvent difficilement être payés par les membres mêmes. Nous parlons maintenant uniquement du mode d'élection mais cet aspect financier ne doit pas être éludé.

Monsieur Gysin/Suisse déclare que le Comité a également fait des réflexions à ce sujet.

Monsieur Zimmermann/Allemagne indique que dans son rapport, le Président évoque sa propre opinion sur l'élection directe du CSE. Il rappelle la discussion de 2012 et souhaite la placer dans le contexte de l'acte de fondation de l'OSE. L'élection directe est en effet contraire à l'article 2 de l'acte de fondation de l'OSE : *«La Fondation a pour but de renforcer les liens des Suisses de l'étranger entre eux et avec leur patrie et de faire valoir leurs intérêts. Pour atteindre ce but, elle encourage la formation et les activités d'associations suisses à l'étranger.»*

Ensuite, il constate que la fondation de l'OSE s'est fixé l'objectif suivant sans l'article 4, alinéa 1 :
«L'Organisation des Suisses de l'étranger englobe l'ensemble des associations suisses à l'étranger.»

Il déclare que si des tiers insistent pour que le CSE soit élu par tous, il doit objecter que l'acte de fondation ne le permet pas. Si des membres de l'OSE le souhaitent également, ils contrecarrent l'objectif même de la fondation. Si le Conseil prend des décisions et supprime le droit de vote aux associations suisses, il outrepassé ses compétences. Si l'on souhaite doter la «Cinquième Suisse» d'un parlement légitime, il requiert une nouvelle forme. Il croit comprendre que c'est l'Assemblée fédérale qui est à l'origine de l'appel en faveur d'un parlement de la «Cinquième Suisse». Selon le principe du demandeur, une telle institution doit être également soutenue par la Confédération suisse. Afin de satisfaire aux exigences de légitimité démocratique, les conditions doivent être remplies. L'exercice d'un droit de vote passif ne doit pas dépendre de conditions financières ni de l'utilisation du vote électronique. Le CSE pourrait constituer une fraction puissante au sein de ce nouveau parlement de la «Cinquième Suisse». La fraction « CSE » pourrait soutenir efficacement les associations suisses dans le monde entier.

Monsieur Gysin/Suisse remercie de l'intervention et prend position comme suit au nom du Comité : l'OSE et le CSE se sont toujours efforcés de gagner de l'influence, ce qui nécessite l'acceptation et la représentativité de ces deux organes. Il souligne que la demande d'ancrer l'OSE dans la loi en tant que Parlement de la «Cinquième Suisse» émane du CSE. Les détails n'ont pas encore été discutés, le Parlement doit tout d'abord prendre sa décision. C'est pourquoi les discussions se sont préalablement axées sur le point relatif à l'ancrage du CSE dans la loi. Le modèle reste ouvert. Il pense toutefois que la position de Monsieur Zimmermann (2 Conseils) est inapplicable, car elle implique une charge administrative trop lourde. Il accepte l'idée de discuter des questions relatives au financement. Si nous souhaitons une politique cohérente, un CSE représentatif, nous devons rédiger le règlement relatif aux frais et l'Etat doit comprendre que si ce règlement est approuvé, il ne sera pas sans conséquences financières, en ce qui le concerne notamment. La priorité désormais est d'ancrer le CSE dans la loi.

Monsieur Gerber/Thaïlande soutient sans réserve la demande de Monsieur Zimmermann. L'élection directe est pour lui inconcevable. Comment pourrait-il en effet mener une campagne électorale en Thaïlande auprès de plus de 10'000 Suisses de l'étranger ? Ceux qui souhaitent voter doivent faire partie d'associations suisses. A ce jour, les associations suisses comptent 400 membres. Il est favorable au maintien du modèle actuel qui autorise seulement les associations suisses à voter. Il soutient la demande de Monsieur Zimmermann dans la mesure où rien ne change.

Monsieur Gysin/Suisse parle au nom du Comité et propose d'accepter la demande concernant la poursuite du traitement au sein du groupe de travail. Concernant les modèles, et dans la mesure où le Conseil des Etats est d'accord, le Comité pourrait à nouveau en discuter sur la base de la proposition de Monsieur Zimmermann et d'autres contributions.

Monsieur Wyss/Mexique estime que pour être cohérent, les associations devraient également prendre en charge les frais de voyage de leurs représentants.

Monsieur Gysin/Suisse souhaite ne pas aborder ici la discussion relative au modèle.

Monsieur Zimmermann/Allemagne précise qu'il s'agit avant tout non pas d'argent mais de la fondation OSE Suisse. Il estime juste que l'Assemblée fédérale ancre le CSE dans la loi. Il souligne que d'un point de vue juridique, les personnes n'appartenant pas à la fondation ne peuvent élire de membres de cette fondation. Si le Comité décide d'étendre l'élection directe à des tiers, cela nécessite une clarification juridique qui garantisse la conformité avec les statuts. Il n'est pas favorable à ce que des tiers puissent élire le CSE mais ce dernier doit être ancré dans la loi.

Monsieur Ehrler/Nouvelle-Zélande note qu'il n'est pas possible que les associations financent les voyages.

Monsieur Büchi/Italie exprime à Monsieur Gysin son accord concernant la procédure proposée. Tout d'abord, il convient d'ancrer le CSE dans la loi. Comme les discussions le montrent, tout le monde a pris conscience des difficultés. Mais le CSE ne peut traiter ces difficultés qu'une fois que le Conseil sera ancré dans la loi.

Monsieur Gysin/Suisse souligne à nouveau que si le CSE est ancré dans la loi, le Comité proposera des variantes au Conseil.

9bis Forum de discussion

Monsieur Gysin introduit le forum de discussion et informe les personnes présentes que chaque orateur dispose d'un temps de parole de 3 minutes maximum.

Monsieur Aeschlimann/France trouve l'idée du bureau de passeport mobile excellente et estime qu'il serait intéressant de vérifier si des stations mobiles de saisie de données biométriques ne pourraient pas être mises en place également durant les congrès des organisations faitières à l'étranger. Il évoque également une difficulté lors du renouvellement du passeport ou de la carte d'identité. Chacun peut demander le renouvellement de ce document auprès de l'administration mais depuis quelque temps, certains consulats contraignent le public à faire une demande de renouvellement par Internet, ce qui est impossible pour ceux qui n'ont pas accès à Internet. Il demande pourquoi ces consulats ont pris de telles dispositions. Il estime que chaque Suisse de l'étranger a le droit d'être servi dans la mesure où il complète correctement les formulaires. Il demande comment le Secrétariat de l'OSE peut soutenir une telle attitude.

Monsieur Burri/DFAE informe que la première question concerne la biométrie et qu'Internet offre une solution de rechange lorsque le consulat est par exemple fermé. La présence des consulats est garantie dans les grands pays. Ils sont également compétents pour les papiers d'identité. Une demande de passeport ou de carte d'identité peut se faire manuellement ou via Internet, la version électronique étant privilégiée. Une demande ne peut pas être traitée par téléphone. Le DFAE n'a pas opté exclusivement pour la version électronique ; la question va être clarifiée en interne. A Baden, une station mobile de saisie des données biométriques est testée.

Monsieur Bloch/Israël souhaite que Monsieur Burri réponde à sa question sur le rôle des délégués du CSE en cas de crise.

Madame Lyon-Villiger/Canada demande si les consuls honoraires pourraient établir des passeports biométriques.

Monsieur Riesen/Finlande demande s'il ne serait pas également judicieux de mettre en place ces stations mobiles également dans les aéroports afin de permettre aux Suisses de l'étranger de faire leur demande à leur arrivée et de recevoir leurs nouveaux documents lors de leur vol retour.

Monsieur Ringger/Italie évoque la pénible question des cartes d'identité. L'ancienne conseillère nationale Thérèse Meyer-Kälin avait élaboré un concept qui n'a jamais été mis en œuvre. Il souhaiterait que les stations de passeport mobiles soient installées régulièrement dans une région du pays et que les personnes en soient préalablement informées. Il demande quel traitement est réservé aux passeports valables encore un an ou déjà périmés.

Monsieur Muheim/Grande-Bretagne remercie le DFAE d'avoir trouvé une solution pragmatique en installant à Baden une nouvelle station mobile de renouvellement des passeports. Il déplore le fait que la procédure ne soit pas suffisamment claire sur Internet. Les membres du CSE connaissent désormais la solution, ce qui n'est pas le cas de tous les autres. Il invite le DFAE à communiquer plus clairement sur Internet.

Il se réfère à la plateforme SwissCommunity.org sur laquelle les Suisses de l'étranger posent souvent des questions, notamment relatives à l'AVS, et souhaiteraient recevoir une réponse officielle. Il serait parfois souhaitable qu'un organe officiel prenne position. Il regrette également que, d'une manière générale, les membres du CSE soient aussi peu représentés sur SwissCommunity.org.

Monsieur [Burri/DFAE](#) signale qu'en matière de biométrie, la question fondamentale est de savoir comment gérer financièrement les besoins. Les 732 000 Suisses de l'étranger disposent désormais de 10 stations de passeport mobiles et le DFAE souhaite poursuivre l'optimisation du service. Il juge l'idée d'installer des bureaux pour l'établissement de passeports provisoires et la saisie de données biométriques dans les aéroports digne d'être examinée et entamera une discussion sur ce point. Chaque citoyen doit faire la démarche de s'informer. Lorsqu'un passeport a 8 ans et qu'il est valable 10 ans, un citoyen doit s'informer lui-même sur la procédure de renouvellement. Il demande si Monsieur Ringger souhaite être informé activement par l'ambassade.

Monsieur [Ringger/Italie](#) explique que les Suisses d'un certain âge doivent se rendre à Rome pour renouveler leur carte d'identité, attendre sur place et faire le voyage retour le lendemain. Ce qui entraîne également des frais de voyage significatifs. Il se féliciterait qu'une période de tolérance de plus ou moins un an soit accordée à l'échéance de la carte d'identité.

Selon [Monsieur Burri/DFAE](#), le règlement sur les normes relatives à la biométrie est défini et la validité des données biométriques saisies est de 6 mois. Selon une réglementation fédérale, le passeport doit être biométrique et conforme à une norme internationale.

Il revient sur la question des consuls honoraires et de l'enregistrement de données biométriques. Il n'est pas prévu d'installer une station biométrique fixe dans les consulats honoraires.

Monsieur [Burri/DFAE](#) remercie pour la remarque au sujet des difficultés relatives à la procédure de demande de passeport sur la page d'accueil et va clarifier la question.

Il note que SwissCommunity.org n'est pas un média du DFAE mais de l'OSE. Il informe que tous les organes fédéraux répondent aux questions qui leur sont directement adressées.

En réponse à la question sur la manière dont le DFAE communique avec les membres du Conseil résidant dans des pays présentant une situation de droit international particulière, [Monsieur Burri](#) dit que les délégués du CSE sont les représentants des associations et des Suisses qui y vivent. Le DFAE souhaite entretenir des relations avec ces Suisses.

Monsieur [Rauper/Japon](#) déplore de ne rien trouver sur la page d'accueil concernant le service de renouvellement des passeports biométriques à Baden. Il demande au DFAE quelle est la stratégie marketing adoptée. Cela aurait permis d'attirer un plus grand nombre de Suisses de l'étranger en Suisse.

Madame [Zanier/Espagne](#) s'enquiert de la communication sur la révision totale de la loi sur la nationalité. Concernant la naturalisation facilitée des conjoints de Suisses de l'étranger, il est nécessaire de connaître au moins une langue nationale et d'être en possession du permis d'établissement C. Un Suisse de l'étranger ne peut prétendre à un permis C.

Monsieur [Burri/DFAE](#) souligne que la stratégie de communication du DFAE avec les Suisses de l'étranger est une question clé. La stratégie de communication repose sur le contact entre le DFAE et les ambassades et les consulats généraux, la production de la Revue Suisse et sur un contrat de prestation avec l'OSE. L'OSE a communiqué au sujet de la saisie de données biométriques à Baden. Il a reçu un e-mail et a lu des informations correspondantes sur Internet.

En matière de nationalité, il renvoie au dispositif d'information de l'OSE. Des informations détaillées ont été communiquées dans la dernière rubrique Conseil OSE.

[Sarah Mastantuoni, Co-Directrice de l'OSE](#) prend position comme suit à cet égard. Lors de la procédure de consultation de la loi sur la nationalité, l'OSE avait pris position et attiré l'attention sur la situation particulière des Suisses de l'étranger et de leurs familles car la maîtrise d'une langue nationale pouvait leur poser problème. Elle va encore examiner la question et répondre à Madame Zanier.

Monsieur Bosch/Afrique du Sud précise que pour la défense de Monsieur Burri, il souhaite dire que c'est aux représentants du CSE de communiquer les informations aux Suisses et aux associations suisses. Lui-même entretient des relations hebdomadaires avec le consulat et l'ambassade. L'échange doit aller dans les deux sens.

Monsieur Weiss/Israël est honoré de prendre part pour la première fois en tant que membre à la séance du Conseil. Il se réfère à l'immatriculation et demande, si à l'ère du numérique, la Constitution autorise ou non que l'immatriculation se fasse automatiquement avec l'établissement du passeport. Il propose l'instauration d'un système automatique.

Monsieur Gysin/Suisse remercie Messieurs Weiss et Bloch de s'être rendus en Suisse pour participer au congrès, en dépit du contexte délicat de leur pays de résidence.

Monsieur Burri/DFAE répond qu'il est défavorable à l'instauration d'un système automatique. Si une personne sollicite un service, elle doit tout d'abord s'enregistrer. C'est une question de temps; lui-même a complété récemment six formulaires pour sa propre famille.

Monsieur Brunner/Monaco demande s'il peut s'exprimer librement et de manière critique. Certains points de la politique étrangère suisse sont discutables. Il souhaite s'exprimer directement, à la manière suisse. Monsieur Burkhalter a eu à plusieurs reprises des propos négatifs. Cette attitude porte préjudice au travail diplomatique et à l'image de la Suisse et encourage l'intimidation et la puissance des plus grands auprès d'une large part de la population et, notamment, des jeunes. Il souhaite que Monsieur Burkhalter fasse preuve de transparence, notamment concernant les contrats secrets avec l'OTAN. Il recommande que le DFAE ferme les représentations au Qatar et en Arabie saoudite. Il en va de la crédibilité de la Suisse. Dans ces pays qui pratiquent le commerce des armes, les Suisses sont peu nombreux et les représentations n'y sont pas nécessaires. Il se déclare mal à l'aise sur cette question. Il souhaiterait connaître l'opinion d'autres Suisses de l'étranger. Il évoque la question des médias de masse, notamment la radio et la télévision suisse, où la position officielle n'est pas conforme aux normes suisses, ce qui nuit également à l'image de démocratie humanitaire de la Suisse.

Monsieur Gysin/Suisse remercie pour les interventions et pense également que la transparence doit être faite sur les contrats secrets avec l'OTAN. Un vote sur le commerce des armes a eu lieu et les citoyens ont reçu l'information selon laquelle les livraisons cesseraient, mais la réalité est tout autre. Le vif débat que cette question suscite nous a conduits à la limite de nos possibilités.

Monsieur Büchel/Suisse, conseiller national et vice-président de la Commission de politique extérieure du Conseil national ne souhaite pas s'étendre trop longtemps sur la politique étrangère et confirme que les difficultés rencontrées avec Monsieur Burkhalter ont été étudiées de manière approfondie. L'éventail de solutions envisagées est large, mais c'est le Conseil fédéral qui décide en matière de politique étrangère. Concernant les médias, il contredit entièrement Monsieur Brunner; il faut jouer le jeu des médias et répondre à l'attaque par l'attaque. Il n'est pas question d'exiger une censure. Les médias sont libres et nous devons faire en sorte, par la qualité de notre travail, de nos positions et de nos arguments, que les journalistes diffusent correctement les informations.

Madame Lyon-Villiger/Canada revient sur les frais des membres du Conseil. Elle trouve critiquable que les contribuables suisses doivent financer les frais de voyage des membres du Conseil. Au Canada et aux Etats-Unis, ils sont parfaitement en mesure de les financer eux-mêmes. Le club d'Ottawa engrange chaque année près de 150 000 dollars, ce qui lui permettrait de financer également d'autres voyages pour des Suisses de l'étranger. Elle estime que d'autres associations suisses pourraient également chercher à financer les frais de voyages de Suisses venant de pays éloignés.

Monsieur Heinimann/Suisse s'adresse au Conseil, au Comité et au Secrétariat au sujet de la résolution adoptée sur la journée mondiale de l'eau en mars 2014. Il suggère que l'OSE rejoigne la Blue Community en tant que Blue Institution, étant donné qu'elle est une institution qui rayonne dans le monde et s'engage pour que chacun dispose d'un droit d'accès à de l'eau de qualité. Il souligne que l'eau est une question publique et ne doit pas être gérée par des intérêts privés. La Suisse, qui compte des experts du monde entier, dispose des connaissances requises et il souhaite que lors de la prochaine séance, des carafes d'eau soient mises à disposition, dans l'esprit de cette thématique.

Monsieur Gysin/Suisse remercie pour les interventions et note que l'OSE accepte volontiers cette suggestion. Il informe à cette occasion que l'OSE ne pourra thématiser cette question lors du congrès de 2015, le programme étant déjà prévu. Le Conseil et le Comité sont conscients de l'importance de cette question et il indique que les médias tels que la Revue Suisse ou SwissCommunity y sont attentifs. Il note que l'impulsion avait été donnée à l'origine par Monsieur Brühlhart du Canada.

Madame Lyon-Villiger/Canada informe que dans l'Ontario et en Colombie britannique, Omya et Nestlé ont été attaqués. Omya a décidé de fermer l'entreprise après la révolte de la ville de Perth et malgré la volonté du gouvernement de conserver Omya. A Vancouver, des plaintes ont été émises contre Nestlé qui était sous contrat avec la ville. Elle pense toutefois que ces plaintes proviennent de certaines personnes et ne sont pas mûrement réfléchies. Le problème de l'eau n'est pas simple à résoudre.

Monsieur Gysin/Suisse remercie Monsieur Heinemann et lui demande d'adresser les informations correspondantes à l'OSE. Il remercie en particulier Monsieur Burri et toutes les personnes présentes.

Monsieur Knoblauch/Australie estime que la question de l'eau ne relève pas du Conseil des Suisses de l'étranger.

Monsieur McCough/Hongrie est du même avis.

Monsieur Eggly/Suisse remercie Monsieur Gysin et salue Madame Cavegn-Leitner, vice-présidente de la commune d'Aarau.

Madame Cavegn-Leitner, vice-présidente de la commune d'Aarau, salue le Conseil des Suisses de l'étranger dans les quatre langues nationales et adresse ses cordiales salutations au nom du Conseil communal de la ville d'Aarau. Elle a fait distribuer une enveloppe contenant des cartes postales d'Aarau et invite les personnes présentes à prendre les cartes et à faire de la publicité pour la ville d'Aarau. Elle se réjouit d'ores et déjà d'accueillir le plus grand nombre possible de Suisses de l'étranger dans sa commune.

Monsieur Eggly/Suisse remercie Madame Cavegn-Leitner et informe qu'il est l'heure de la pause de midi.

10. Ordonnance sur la formation suisse à l'étranger

Monsieur Eggly/Suisse renvoie au document R-2014/19 – Ordonnance sur les écoles suisses à l'étranger – prise de position de l'Organisation des Suisses de l'étranger (projet), distribué le 15.08.2014 à l'occasion de la séance du Conseil.

La prise de position de l'OSE lors de la procédure de consultation relative à l'ordonnance sur la formation suisse à l'étranger se base sur la prise de position des écoles suisses à l'étranger. Madame Chassot, directrice de l'Office fédéral de la culture, parlera du rôle des écoles suisses dans la nouvelle loi. Ensuite, Monsieur Widmer/Président d'éducation suisse, interviendra.

Madame Chassot/Office fédéral de la culture (OFC) remercie d'avoir été conviée et présente les nouvelles bases juridiques à l'aide d'une présentation PowerPoint.

Elle présente sa collaboratrice Fiona Wigger qui s'occupe des écoles suisses à l'étranger et donne des informations sur la présence à l'étranger du système éducatif suisse. Elle signale la qualité élevée et la longue tradition de ces écoles. La Confédération souhaite qu'il y ait plus d'écoles et qu'aucune ne soit fermée. Chaque année, l'Etat consacre CHF 20,6 millions à la formation suisse à l'étranger, dont CHF 18,5 millions pour les écoles suisses (2013), près de 1 million pour les enseignants et les cours, le matériel de formation aux écoles allemandes et internationales (p. ex. Hong Kong, Quito, Rio, Tokyo) (2013).

Pas moins de CHF 200'000 sont dédiés aux conseils à la formation en Suisse pour les jeunes Suisses. Le pilotage dès 2016 s'effectuera au moyen d'un plafond de dépenses quadriennal (message culture 2016 - 2019).

Elle constate que la révision totale de la loi sur la transmission de la formation suisse à l'étranger poursuit les objectifs stratégiques suivants : le renforcement du rôle des écoles suisses comme vecteurs de la formation et de la culture suisses, le renforcement de l'autonomie des écoles suisses qui doit permettre la croissance, le développement du réseau des écoles suisses.

Madame Chassot/OFC explique la loi sur la transmission de la formation suisse à l'étranger, adoptée le 21 mars 2014 par le Parlement. Parmi les principales nouveautés figurent la possibilité de soutenir la création d'écoles et les offres de formation professionnelle. De nouveaux critères de soutien ont été définis, comme la langue d'enseignement ou le nombre total d'élèves. Le nombre minimal d'élèves suisses a été supprimé. La base légale pour le transfert de propriétés de l'Etat à des associations d'école a été réglée et l'obligation d'accueillir des enfants de nationalité suisse est définie. Cette loi n'a pas été intégrée à la loi sur les Suisses de l'étranger. La nouvelle loi entrera en vigueur au 1.1.2015 si l'ordonnance est approuvée. L'ordonnance est actuellement en consultation.

Elle explique la révision de l'ordonnance qui définit les principes et les compétences. Le projet d'ordonnance sur la formation suisse à l'étranger est en consultation jusqu'au 25 août 2014. Il vise à concrétiser les bases juridiques et à définir les rôles des acteurs tels que les organismes responsables, les cantons de patronage ou encore les commissions consultatives. Il prévoit également les processus techniques des dépôts de demande et la base servant au calcul des aides financières (taux de contribution : ordonnance DFI).

Madame Chassot/OFC s'exprime au sujet des défis relatifs à la mise en œuvre et souligne que la focalisation accrue sur les enseignants suisses constitue une garantie de «swissness». L'incitation à recruter des enseignants suisses est importante. Il faudrait assumer plus de tâches avec le même budget. Une plus grande autonomie entrepreneuriale diminue la dépendance à l'égard de l'Etat. A moyen terme, les écoles devront participer davantage aux dépenses. Afin de bénéficier d'une aide à la création d'écoles, les études de faisabilité et les moyens provenant de tiers doivent être communiqués. Elle souligne l'importance de la coopération avec d'autres partenaires – cantons, Secrétariat d'Etat à la l'éducation, la recherche et l'innovation mais aussi le secteur privé – pour que les offres puissent être réalisées. Elle est convaincue que ces prochaines années, les nouvelles bases seront ajustées de manière à ce que chaque élève sortant d'une école suisse porte dans le monde l'image d'une formation suisse de grande qualité.

Monsieur Eggly/Suisse remercie Madame Chassot et donne la parole à Monsieur Widmer. Il salue tout d'abord Madame Parodi, âgée de 101 ans, qui assiste depuis de nombreuses années aux congrès. Les membres du Conseil applaudissent.

Monsieur Widmer/educationsuisse explique que les écoles suisses à l'étranger donnent une image positive durable de la Suisse et contribuent à attirer en Suisse des étudiants et du personnel spécialisé très qualifiés. La demande à l'égard des offres émanant des écoles suisses à l'étranger a augmenté ces dernières années et l'économie suisse sait l'avantage qu'elle peut tirer de l'existence de ces écoles à l'étranger.

Les écoles suisses à l'étranger sont hautement reconnues pour leur grande qualité. Il ne faut pas oublier que ces écoles sont sur un marché où la compétition avec les écoles américaines, britanniques, françaises mais aussi les écoles privées du pays est bien réelle. Les écoles suisses à l'étranger sont des écoles privées qui doivent gérer des contraintes économiques. La qualité pédagogique des établissements est contrôlée par les cantons de patronage qui fournissent des conseils et une assistance précieuse, mais aussi un soutien financier (p. ex. pour les constructions ou les agrandissements : gymnases, lycées). La baisse constante du taux de subvention, qui est passé de 50% lors de l'entrée en vigueur de la LISE en 1988 à 25% aujourd'hui, a obligé les écoles à renforcer leur compétitivité, encouragées dans cette voie par l'OFC et educationsuisse.

Conséquence de cette évolution, le nombre total d'élèves est passé de 4'600 en 1988 à 7'700 (dont 1'740 suisses) en 2013, alors que le nombre d'élèves suisses s'est maintenu durant cette période dans une fourchette variant de 1'600 à 1'800 élèves. Le revenu d'exploitation (chiffre d'affaires) de toutes les écoles se montait à CHF 76 millions en 2013. Il explique pourquoi les lois nécessitent une ordonnance.

L'ordonnance au niveau du département (DFI) avec son nouveau modèle de calcul détermine pour l'essentiel le montant des contributions pour les élèves et les enseignants. A budget égal, il sera nécessaire de financer davantage de dépenses à l'avenir. La loi ne prévoit aucune provision et donc aucun report des économies réalisées d'une année sur l'autre, ce qui aurait permis de financer des projets sur le long terme.

Monsieur Widmer/educationsuisse informe sur la fusion opérée début 2014 entre educationsuisse et l'association AJAS (Association pour l'encouragement de l'instruction de jeunes Suissesses et Suisses de l'étranger). L'AJAS, qui siège à Berne, conseille, suit et soutient chaque année plusieurs centaines d'adultes et de jeunes Suisses résidant à l'étranger dans leur formation en Suisse. Elle propose également ses services aux jeunes non-Suisses ayant terminé leur scolarité dans des écoles suisses à l'étranger. Fiona Scheidegger, jusqu'ici responsable l'AJAS, a été nommée le 1^{er} janvier 2014 co-directrice d'educationsuisse. L'association AJAS et educationsuisse se complètent de manière idéale. Encore un mot au sujet d'educationsuisse : ce nom n'apparaît jamais dans la loi ou dans des ordonnances. Doit-on comprendre que l'association est sans importance?

Association d'aide des écoles il y a encore 10 ans, educationsuisse est devenue une véritable fédération de 17 écoles suisses à l'étranger. Font notamment partie des attributions d'educationsuisse : représentation des intérêts des écoles suisses à l'étranger à l'égard de l'opinion publique, de l'économie et des autorités suisses ; employeur pour les enseignants suisses des écoles en Italie et à Barcelone, soit pour 133 enseignants en Europe ; administration du personnel pour 330 enseignants suisses.

Pour résumer, on peut dire que les écoles suisses à l'étranger gagnent en importance, également auprès de l'opinion publique. La preuve en est l'intérêt croissant dont témoignent les médias et le Parlement fédéral pour les écoles à l'étranger.

Monsieur Eggly/Suisse remercie Monsieur Widmer et ouvre la discussion.

Monsieur Perrotet/Pérou déclare que ces deux dernières années, plusieurs enfants n'ont pas pu s'inscrire à l'école suisses de Lima, aucune place ne pouvant être réservée pour des enfants suisses. Pour des raisons économiques, l'école suisse a dû planifier à l'avance et les classes étaient pleines. Il demande si ce dysfonctionnement sera supprimé avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.

Madame Chassot/OFC répond qu'une école ne doit pas refuser d'enfants, y compris ceux présentant des exigences spécifiques. Les élèves suisses doivent toujours être prioritaires et pouvoir suivre une scolarité. Les élèves suisses ne doivent pas figurer sur des listes d'attente. Si, pour des raisons financières, cela n'est pas possible, il s'agit de trouver une solution avec l'OFC.

Monsieur Bosch/Afrique du Sud, explique que des difficultés similaires ont été rencontrées à l'école allemande de Pretoria. Une distinction doit être faite entre les directives que l'école doit suivre et les tâches à accomplir. Une directive précisait que pour bénéficier d'une subvention, l'école devait scolariser un nombre défini d'élèves locaux. Il demande comment cela est réglé.

Madame Chassot/OFC souligne que la nouvelle loi ne prévoit pas de nombre minimum d'élèves suisses, le «swissness» se mesurant non pas à l'aune du nombre d'élèves suisses mais à celui d'enseignants suisses.

Monsieur Wyder/Suisse saisit l'occasion qui lui est offerte de remercier Madame Chassot et la Confédération du souhait de voir le nombre d'écoles suisses augmenter. Un instrument a donc été créé afin de soutenir la création d'écoles suisses à l'étranger. Il demande comment l'Etat envisage de gérer ce crédit quadriennal, les crédits devant être définis chaque année. Il demande si les crédits non utilisés peuvent être reportés et n'échoient pas.

Selon Madame Chassot/OFC, il n'est pas possible de faire de réserves. Cette règle s'applique aux modèles de finances stricts et elle souligne que ces contraintes permettent à la Confédération de maintenir des finances publiques saines. Cette problématique a été discutée en détail. Si un crédit est accordé pour la création d'une nouvelle école et que le crédit quadriennal ne suffit pas, un crédit supplémentaire peut être demandé. L'Etat souhaiterait connaître les projets pour 2015/2016 afin de prévoir un paquet de mesures en conséquence.

Monsieur Heinimann/Suisse précise qu'il a été longtemps enseignant à Accra/Ghana. Toutefois, cette école est devenue une école allemande il y a deux ans. Il s'est passé ce que, précisément, la nouvelle loi prévoit. Il se réjouit que la promotion des écoles suisses soit prioritaire et que le critère du nombre minimal d'enfants suisses soit supprimé. Il demande si, avec ces nouvelles conditions, l'école suisse aurait continué d'exister. Il souligne qu'auparavant, le «swissness» était fortement mis en avant et qu'aujourd'hui, la présence suisse a fortement diminué.

Madame Chassot/OFC explique que les organismes responsables suisses jouent un rôle clé. Pour disposer d'une école suisse à Accra, il est nécessaire de pouvoir compter sur un organisme suisse et un canton de patronage. L'école allemande devrait remanier complètement ses structures et son programme. Elle affirme que l'école d'Accra aurait été maintenue si la nouvelle loi avait été en vigueur.

Monsieur Weiss/Israël déclare qu'il est nouveau au Conseil et souhaite savoir s'il est question ici de la totalité de la scolarité obligatoire, soit de l'école enfantine à la maturité. Il souhaite également savoir dans quelle mesure les enfants sont préparés à revenir en Suisse pour y entrer dans une haute école p. ex. le *numerus clausus*. Il demande quels sont les critères de sélection pour la mise en place d'une nouvelle école, les 17 écoles suisses actuelles étant très dispersées dans le monde.

Madame Chassot/OFC informe que le programme scolaire propose une scolarité complète, mais que certaines écoles ne proposent pas de formation post obligatoire. En Suisse, les programmes d'enseignement sont définis pour chaque région linguistique par le concordat HarmoS. Le Baccalauréat International, comme la maturité fédérale, sont reconnus pour pouvoir entrer dans une haute école.

En ce qui concerne les études de médecine, la situation est difficile car les Suisses de l'étranger ne peuvent pas commencer tout de suite, ni entrer immédiatement dans le *numerus clausus*. Un élève de Santiago du Chili et un autre de Barcelone ont rencontré des difficultés. Ces élèves devaient avoir résidé deux ans en Suisse pour pouvoir s'inscrire en médecine, les recteurs des universités étant contre une entrée dès la première année.

Pour créer une nouvelle école, il faut une personne juridique suisse, une étude de faisabilité et un plan de financement afin que l'école puisse immédiatement supporter 50% des coûts et offrir ainsi une garantie pour l'avenir.

Madame Aerni/Bolivie précise que tous les élèves suisses qui satisfont aux conditions doivent être acceptés. Ce sont des écoles privées et les frais sont élevés. Elle demande si un élève remplissant les conditions mais dont les parents ne peuvent régler les frais de scolarité peut faire une demande de bourse.

Madame Chassot/OFC explique que l'Etat prend en charge les frais de scolarité des élèves dont les parents ont des difficultés financières, car l'élève ne peut être refusé pour ce motif. Elle souligne que lorsqu'un élève suisse est refusé, une solution doit toujours être recherchée avec l'organe compétent.

Monsieur Tunik/Hongkong demande si un étudiant suisse qui a étudié à l'étranger et qui revient en Suisse avec un Baccalauréat International doit avoir un nombre de points précis pour pouvoir y étudier.

Madame Chassot/OFC explique la différence qui existe entre un étudiant admis à l'université suisse alors qu'il réside en Suisse, et qui bénéficie, avec la maturité fédérale, d'un accès direct à une faculté suisse, et un étudiant admis à l'université suisse alors qu'il réside à l'étranger. Les études de médecine sont une exception. Un étudiant résidant à l'étranger a suivi un autre système de formation et n'a pas d'accès direct à une université suisse. Il est question ici des étudiants ayant obtenu un Baccalauréat International ou des étudiants provenant de France. Ils doivent répondre en effet à des conditions d'accès supplémentaires. Elle précise qu'une procédure judiciaire pour discrimination a été entamée et est en cours.

Le CSE vote à l'unanimité le projet de prise de position de l'Organisation des Suisses de l'étranger sur l'ordonnance sur les écoles suisses à l'étranger.

11. Banques suisses – PostFinance – Résolution

Monsieur Eggly/Suisse renvoie au **document R-2014/22** et à la version remaniée au format PowerPoint.

Monsieur Büchel/Suisse informe que toutes les personnes présentes ont reçu le 28 juillet 2014 la proposition de Monsieur Mörker, délégué des Etats-Unis. Elle aborde la question des Suisses de l'étranger qui ont des difficultés à maintenir un compte bancaire ou à ouvrir un nouveau compte. La proposition a été remaniée par le Comité.

Il remercie Monsieur Stuber, Monsieur Brenner et Madame Thurnherr et beaucoup d'autres personnes de leur aide. Le Comité est parvenu à communiquer parfaitement sur le sujet ces derniers quinze jours, alors que l'OSE avait connaissance du problème depuis près de 5 ans. Le sujet est désormais clairement identifié. Il demande aux personnes présentes de signaler leurs cas aux médias et ici au Conseil afin que les Suisses de l'intérieur prennent conscience du problème. Cette question concerne les Suisses des Etats-Unis depuis 2008, et depuis quelques années, presque tous les Suisses de l'étranger.

Il souligne que l'OSE pourrait facilement faire des banques les bouc-émissaires. Une réglementation a été demandée, les banques ont maintenant peur et refusent des clients de manière déplaisante. Il sait aussi qu'au sein des banques, les divergences entre les employés au contact avec la clientèle, la direction et les juristes sont très importantes. Il estime positif le fait que la Fondation suisse pour la protection des consommateurs souhaite aider les Suisses de l'étranger. Il souligne qu'au Parlement, la phase décisive a été lancée avec la loi sur les services financiers (LSFin) qui se trouve maintenant en procédure de consultation. C'est le moment idéal pour agir. Les personnes concernées peuvent se présenter en personne et raconter leur expérience. Mais il est clair que l'on ne peut contraindre une banque à signer un contrat avec un client. Depuis cette semaine, l'UBS n'est plus la seule entreprise «too big to fail», elle a été rejointe par la banque Raiffeisen. Une pression accrue doit donc être exercée également sur cette dernière.

Monsieur Mörker/Etats-Unis, auteur de la résolution, remercie toutes les personnes présentes d'avoir fait progresser cette question, connue depuis près de 6 ans. Il lit une citation du Corporate Citizenship de PostFinance. Il mentionne le cas d'une résiliation de compte d'un citoyen résidant en Suisse. Si les banques doivent pourvoir à leur propre financement, elles doivent, tout au moins PostFinance, remplir une mission d'intérêt public. Il souligne qu'il s'agit ici d'argent déclaré et imposé. Selon le Corporate Citizenship et sur la base de la participation significative de la Confédération dans PostFinance, les délégués des Etats-Unis du Conseil des Suisses de l'étranger souhaitent soumettre à la Confédération une résolution qui a été remaniée par le Comité :

Proposition de résolution du Conseil des Suisses de l'étranger

Au nom des 732'000 Suisses de l'étranger, nous vous soumettons une résolution qui demande à la Confédération de charger PostFinance de ce qui suit:

La Confédération charge PostFinance, de permettre aux Suisses de l'étranger d'ouvrir et de maintenir les relations bancaires suivantes :

1. *Comptes courants et d'épargne*
2. *Comptes pour la prévoyance (3^e pilier)*
3. *Comptes pour la prévoyance en matière de formation*
4. *Comptes pour les capitaux issus de successions acquis et réalisés en Suisse*
5. *Hypothèques et crédits immobiliers pour des immeubles situés en Suisse*

A condition que ceux-ci soient déclarés dans le pays de résidence du titulaire du compte.

Monsieur Knoblauch/Australie remercie les initiateurs de la résolution et les félicite de leur démarche. La question des comptes bancaires est le principal problème des Suisses de l'étranger. Et c'est la question phare de l'ordre du jour.

Il est en parfait accord avec la résolution. Il demande pourquoi l'Etat ne doit donner un mandat qu'à PostFinance et propose d'étendre la résolution à d'autres institutions bancaires. Il souhaite ajouter un point numéro 6 concernant «les cartes de crédit et autres opérations bancaires».

Monsieur Büchel/Suisse précise que PostFinance disposant d'un contrat de prestations avec l'Etat, des règles peuvent lui être prescrites. Aucune obligation contractuelle ne peut être imposée à une banque. Il rappelle qu'il est possible de prescrire des règles à des banques couvertes par la garantie de l'Etat. Il invite toutes les personnes présentes à faire preuve de réalisme et à exiger ce qui semble possible. La question pourra être éventuellement étudiée en détail ultérieurement.

Monsieur Lardi/Venezuela est d'accord avec la proposition. Il rappelle qu'une privatisation éventuelle de PostFinance entraînerait les mêmes problèmes.

Madame Millet-Leroux /France parle de son expérience avec la Banque Cantonale Vaudoise, qui propose des conditions intéressantes et attrayantes.

Monsieur Bosch/Afrique du Sud pense qu'il faut distinguer les comptes servant au versement et au transfert de l'AVS des comptes réservés aux activités commerciales. Cela pose un véritable problème aux personnes qui perçoivent l'AVS en Suisse mais ne peuvent disposer de compte. Concernant les cartes de crédit, les cartes de crédit prépayées peuvent être une solution.

Selon Monsieur Büchel/Suisse, un institut bancaire novateur devrait saisir l'opportunité et proposer une solution adaptée aux clients potentiels que représentent les 732'000 Suisses de l'étranger. Des banques ont été contactées, mais elles ne sont intéressées que par les meilleurs clients.

Monsieur McGough/Hongrie déclare que son opinion sur les banques n'a pas changé. Il a plusieurs fois demandé que le CSE vote la décision de résilier tous les comptes bancaires de l'OSE et passe à PostFinance. Il pense que nous devons émettre un signal et ne pas exercer une pression seulement sur PostFinance mais aussi sur les banques «too big to fail». Il remercie les Américains pour la résolution et préconise l'adoption de la résolution. Il souhaiterait qu'un vote soit organisé pour la résiliation des comptes bancaires.

Monsieur Engeler/Suisse informe que le Conseil est souverain et a le droit de voter sur cette question. Il rappelle qu'il y a peu, les comptes bancaires ont été résiliés auprès de Credit Suisse et sont passés à la Banque cantonale bernoise, sur pression des membres du Conseil. Il propose donc de ne pas changer dans l'immédiat de banque, ce qui générerait de nouveaux coûts. Par ailleurs, la Banque cantonale bernoise n'est pas l'une des banques les plus concernées par la fermeture de comptes. L'OSE dispose déjà d'un dépôt auprès de PostFinance.

Monsieur McGough/Hongrie insiste sur la nécessité d'un vote.

Monsieur Grossenbacher/Nigeria souligne que le fait d'être une banque importante ne signifie pas que l'Etat soit obligé de la sauver. Il demande si la résolution concerne des objets à l'étranger ou en Suisse. Il rappelle également le fait que personne ne peut contraindre une banque à signer un contrat.

Monsieur Hächler/Etats-Unis informe que l'on a un train de retard. Le plus souvent, les comptes ont déjà été résiliés. La résolution est nécessaire. Il demande si la résolution ne peut être étendue aux dépôts de titres.

Monsieur Frei/Mexique salue le fait que le CSE intervienne auprès de PostFinance. Il demande ce qu'il en est avec les banques cantonales qui bénéficient d'une garantie des cantons et sont tenues à certaines obligations. L'ouverture d'une banque requiert l'autorisation de la Confédération ou de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA). Il cite l'article 98 de la Constitution fédérale : «*La Confédération légifère sur les banques et sur les bourses.[...]*» Autrement dit, il est impossible d'affirmer que la Confédération ne puisse prévoir certaines dispositions. L'article 97 de la Constitution définit par ailleurs la protection des consommateurs. Il plaide par exemple pour qu'une banque cantonale soit désignée pour la gestion centralisée des comptes de Suisses de l'étranger selon les dispositions légales des différents pays. Il rappelle qu'une grande partie des Suisses de l'étranger est aujourd'hui âgée. Pour ouvrir un compte, ces personnes doivent se rendre en Suisse.

Et leurs moyens financiers ne le leur permettent souvent pas. Il explique qu'il s'est entretenu avec l'ambassadeur du Mexique afin de savoir s'il était possible de faire authentifier des documents de compte par le consulat et de les envoyer ensuite en Suisse pour y ouvrir un compte.

Monsieur Dürr/Autriche souhaite rapprocher la proposition de Monsieur McGough de celle de Monsieur Büchel. Il estime que la solution consistant à transférer à nouveau les comptes est trop radicale. Mais elle pourrait servir d'argument lors d'une discussion à ce sujet avec la Banque cantonale bernoise. La Banque cantonale bernoise est géographiquement proche de l'OSE.

Il est procédé à un vote sur la proposition de Monsieur McGough/Hongrie. Les membres du CSE rejettent la proposition de Monsieur McGough à une très large majorité, par 2 voix pour et 6 abstentions.

Monsieur Bloch/Israël remercie Monsieur Büchel pour son intervention au Parlement sur ce sujet. Il est d'accord avec Monsieur Büchel sur le fait que les banques suisses ne sont pas une association criminelle ; mais elles ont longtemps géré des fonds d'origine criminelle, se sont enrichies grâce à eux et décident aujourd'hui de fixer des règles aux Suisses de l'étranger et de résilier leurs comptes. Il se demande si cette attitude est acceptable d'un point de vue juridique et pense qu'elle est discriminatoire. Il est d'avis que la résolution est intéressante mais qu'elle doit générer une réponse politique, les banques ayant également une obligation morale. Une résolution n'est pas suffisante et il demande au Comité de ne pas lâcher l'affaire.

Monsieur Brunner/Monaco approuve la proposition de Monsieur Büchel et la résolution peut être adoptée. Il propose que le Comité de l'OSE envoie un courrier aux grandes banques de Suisse leur demandant si elles accepteraient de traiter avec chaque Suisse de l'étranger à des conditions définies et valables. Il pense que certaines banques acceptent probablement de faire affaire avec les Suisses de l'étranger. Il dispose d'un compte auprès de la Banque Migros et paie CHF 10.- de plus pour les frais de gestion de compte.

Monsieur Grossenbacher/Nigeria a déjà dit il y a un an que l'on ne peut imposer des contraintes à une banque, en tant qu'entreprise. Ses comptes ont également été résiliés au bout de 20 ans. Selon les conditions de la banque, les deux parties peuvent résilier leur relation à tout moment et sans justification.

Monsieur Muheim/Grande-Bretagne souhaite avoir plus d'informations. La question suscite de vifs débats sur SwissCommunity.org et PostFinance est souvent citée. Manifestement, des banques auraient déjà essayé de résilier des comptes du deuxième pilier. De fait, les banques font ce qu'elles veulent. L'OSE doit trouver une solution adaptée. Monsieur Muheim demande à qui s'adresser pour rendre public ces cas.

Monsieur Büchel/Suisse informe que les Suisses de l'étranger peuvent s'adresser aujourd'hui et samedi aux différents journalistes pour leur faire part de leur expérience.

S'ensuit une discussion concernant PostFinance et son mandat de prestations en tant qu'entreprise du secteur public. Il est également question des banques importantes pour le système bancaire suisse pour lesquelles l'Etat intervient en cas d'urgence et accorde des garanties. Selon Monsieur Büchel/Suisse, en tant que contribuables, les citoyens suisses reversent des milliards de francs.

Monsieur Büchel/Suisse évoque le cas d'un Suisse de l'étranger, Monsieur Stuber/République tchèque, qui a été rejeté par une caisse de pension qui ne versait ses prestations que sur un compte suisse. Son cas ayant été publié dans un petit journal de Saint-Gall, la caisse de pension a subitement accepté de verser l'argent sur un compte tchèque. Il rappelle aux personnes présentes que l'opinion publique peut être un sérieux atout.

Monsieur Eggly s'adresse aux personnes présentes et annonce que la séance a environ 40 minutes de retard.

Madame Michel/Allemagne pense que l'adoption d'une résolution concernant PostFinance ne suffit plus et qu'il faut adopter une position plus ferme. Elle évoque le refus des banques de donner désormais procuration aux Suisses de l'étranger dont les parents sont en Suisse et nécessitent des soins.

Elle revient sur le propos de Monsieur Büchel selon lequel les banques souhaiteront à nouveau traiter avec les Suisses de l'étranger dans quelques années. En Allemagne, la tendance est amorcée. La Deutsche Bank et la Commerzbank ont également résilié des comptes clients et aujourd'hui, ces banques font de la publicité auprès de clients privés avec des primes pour conquérir de nouveaux clients. Dans le même temps, Bruxelles a adopté une directive accordant à tout citoyen de l'UE le droit d'ouvrir un compte courant. Elle attire l'attention sur les vols de données bancaires qui ont renforcé la prudence et les pratiques restrictives des banques. Elle évoque également le cas des Suisses de l'étranger qui détiennent de manière illicite des comptes AVS. Elle appelle à un comportement juste et équitable, car sinon tous sont pénalisés.

Monsieur Büchel/Suisse informe que le texte suivant est ajouté à la résolution : ***Hypothèques pour les immeubles sis en Suisse***

La résolution présentée (voir annexe) est votée à l'unanimité par le Conseil, avec 3 abstentions.

Monsieur Eggly/Suisse informe que le Conseil doit renoncer à une discussion sur les points 12 et 13 pour des raisons de temps.

12. Elections fédérales 2015 – feuille de route

Monsieur Eggly/Suisse renvoie au **document R-2014/20**. Le Conseil en prend connaissance.

13. Congrès des Suisses de l'étranger 2015 – proposition de thèmes

Monsieur Eggly/Suisse renvoie au **document R-2014/21**.

Le congrès se déroulera du 14 au 16 août 2015 à Genève. Le thème sera le suivant : «La formation citoyenne : garantie d'une démocratie vivante.» / «Bürgerbildung : Eine Garantie für eine lebendige Demokratie»

Concernant le thème de l'eau, une réponse a déjà été donnée à Monsieur Heinemann.

Monsieur Eggly/Suisse demande un vote sur ce thème

Le Conseil vote à l'unanimité le thème proposé. Il n'y a pas d'abstention.

14. ECOPOP : Conséquences pour les Suisses de l'étranger

Monsieur Eggly présente Monsieur Geri Müller/conseiller national et maire de Baden (contre Ecopop) et Monsieur Alec Gagneux/membre du Comité d'Ecopop (pour Ecopop). Le Comité pense que les Suisses de l'étranger doivent être bien informés sur la prochaine votation concernant l'initiative Ecopop, d'où le débat qui va suivre.

Le 12 juin 2014, le Conseil national a rejeté l'initiative Ecopop (13.086), se ralliant ainsi à la décision du Conseil des Etats qui s'était exprimé le 19 mars 2014 sur la question. Selon l'initiative, l'accroissement de la population suisse attribuable au solde migratoire ne doit pas excéder 0,2% par an. De plus, ECOPOP prévoit qu'un dixième de l'aide au développement soit consacrée au planning familial dans le pays du tiers-monde. Le peuple est appelé à se prononcer le 30 novembre 2014 sur cette initiative.

Monsieur Gagneux/membre du Comité Ecopop explique l'initiative à l'aide d'une présentation Power-Point.

L'association suisse pour l'environnement et la population ECOPOP s'occupe selon ses propres termes des questions liées à la population mondiale, la nature, l'environnement et la croissance économique, questions qu'elle traite dans un contexte plus large.

Elle critique notamment la surpopulation qui ne cesse de s'accroître compte tenu du fait que les ressources naturelles de la terre sont limitées. L'organisation ECOPOP vise à contribuer à maintenir les ressources fondamentales pour les générations actuelles et futures. A cet effet, l'organisation a lancé une initiative en Suisse qui vise une modification de la Constitution fédérale. Elle souhaite y ajouter un nouvel article 73a. Selon cet article 73a, l'Etat doit s'attacher à faire en sorte que la population résidant en Suisse ne dépasse pas un niveau qui soit compatible avec la préservation durable des ressources naturelles.

Monsieur Gerü Müller, conseiller national et maire de la ville de Baden donne brièvement son point de vue en tant qu'opposant à l'initiative.

Monsieur Müller/conseiller national rappelle les résultats du vote sur l'initiative contre l'immigration de masse du 9 février 2014. Les Suisses de l'étranger ont été et sont les premiers à en supporter les conséquences. L'initiative Ecopop est encore plus dangereuse puisqu'elle inclut d'autres points.

Monsieur Aeschlimann/France estime que nous avons une grande responsabilité et que nous devons communiquer nos consignes. Le Conseil doit être consulté et prendre position. Le CSE doit donner une consigne de vote.

Les membres de l'OSE conviennent de proposer un mot d'ordre par 46 voix contre 18.

Monsieur Gysin/Suisse pense que cette question complexe mériterait d'être débattue en profondeur. La question englobe la planification familiale, la prévention du SIDA, les aspects environnementaux, etc. Certains aspects sont intéressants mais il y a confusion sur différents points. La planification familiale volontaire ne doit pas s'opposer unilatéralement à la promotion de la santé, à la formation, à la lutte contre la pauvreté.

Au sein du CSE, une discussion plus approfondie n'est pas souhaitée.

Monsieur Gagneux/Ecopop se dit étonné qu'un homme politique Vert ne dise rien sur la nature. Il aurait souhaité plus d'empathie de la part de Monsieur Müller.

Monsieur Müller/conseiller national souligne qu'il n'est pas intervenu en tant qu'élu vert mais en tant que personne sensible aux conséquences économiques de l'adoption éventuelle d'une telle initiative. Il cite en exemple le secteur de la santé où l'on prévoit un besoin en personnel immense d'ici à 2020. Les problèmes doivent être maîtrisés à l'aide d'une politique appropriée.

Madame Violet/Etats-Unis évoque le cas de la planification familiale où il s'avère que les jeunes filles qui bénéficient d'une bonne formation ont automatiquement moins d'enfants.

Du fait de la collégialité, le Comité s'abstient de voter sur le soutien à l'initiative.

Le Conseil se prononce majoritairement contre l'initiative avec 11 abstentions. Le CSE recommande donc de rejeter l'initiative Ecopop.

Monsieur Eggly remercie Monsieur Gagneux et Monsieur Müller pour la présentation.

15. Place des Suisses de l'étranger

Monsieur Eggly/Suisse propose d'organiser la séance du Conseil de mars 2016 à Brunnen, à l'occasion du 25^e anniversaire de Place des Suisses de l'étranger et du centenaire de l'OSE.

Monsieur Hauenstein/Président de Place des Suisses de l'étranger se dit honoré de participer en tant que nouveau Président à la séance du Conseil. Il se réjouit que la séance du Conseil se déroule en mars 2016 à Brunnen. Il présente la place à l'aide d'une présentation powerpoint. Cette place appartient à part égale à tous les Suisses, qu'ils résident en Suisse ou à l'étranger et chacun peut la visiter et s'y promener. Il précise que la promenade de la rive du lac a été échangée avec la commune. En conséquence, la commune peut utiliser la place. La commune réorganise actuellement la rive du lac, ce qui en accroît sa valeur.

A l'occasion du 700^e anniversaire de la Confédération, une plaque commémorative avait été inaugurée. L'acquisition de la place a pu se faire grâce à une collecte parmi les Suisses de l'étranger et les membres de l'ancienne association de promotion de l'OSE qui a financé le projet pour moitié, le reste ayant été pris en charge par l'Etat. Il présente brièvement les membres du Conseil de la région de Brunnen-Ingenbohl et Schwyz qui travaillent à titre honorifique avec les représentants de l'OSE et Monsieur Zimmerli, du DFAE.

La location de la place pour organiser des manifestations, des événements culturels, les semaines de la sculpture, des concentrations de Harley, des remises de drapeaux militaires ou d'autres événements, permet d'engranger des fonds. Il invite tous les membres du CSE à louer la place pour un événement et signale que la place a déjà reçu la visite de la télévision suisse SRF avec son programme «bi de Lüt».

La fondation recherche actuellement un nouveau symbole pour son 25^e anniversaire. Cette année, la place a montré ses limites en cas d'intempéries, la forte humidité ayant entraîné des dégâts. La plaque d'information installée sur la place doit être constamment adaptée.

Le Conseil de fondation se réunit chaque année, en fonction des besoins. En 2013/2014, il a recherché un symbole à installer sur la place : le projet «Tremplin» de l'artiste suisse Gino Bühler, qui réside à Düsseldorf, a toutefois été rejeté par la fédération de protection du paysage du lac des Quatre-Cantons et n'a pas pu être réalisé.

Un groupe de travail étudie actuellement le développement d'un site Internet propre. La mise en ligne est prévue pour fin 2014/début 2015.

Les dons sont toujours les bienvenus et une quittance peut être délivrée sur demande. Le numéro de compte de la Fondation Place des Suisses de l'étranger est : Schwyzer Kantonalbank 6431 Schwyz, CH91 0077 7002 0398 2195 1, Stiftung Auslandschweizerplatz Brunnen, Konto 60-1-5.

Monsieur Eggly/Suisse remercie Monsieur Hauenstein pour son exposé. Les membres du Conseil présents approuvent la proposition visant à organiser la séance du Conseil des Suisses de l'étranger en mars 2016 à Brunnen.

16. Divers

Monsieur Eggly/Suisse informe qu'un membre du Conseil était mécontent car il lui a coupé la parole. Il précise qu'il doit veiller au respect de l'ordre du jour et doit donc parfois interrompre certains intervenants.

Aucun intervenant ne demande la parole.

Le Président informe que la prochaine séance du CSE aura lieu le **samedi 21 mars 2015** à Berne. La séance du CSE de l'automne prochain se déroulera dans le cadre du 93^e Congrès des Suisses de l'étranger, le **vendredi 14 août 2015**, à Genève.

Le Président remercie les intervenants, les représentants du DFAE, les conseillers nationaux et aux Etat présents, les invités, le public, les traductrices, les membres du CSE et l'équipe du Secrétariat ainsi que les co-directrices pour leur présence et leur engagement.

Il prend congé et souhaite à tous un agréable congrès.

La séance est levée à 16h40.

La rédactrice du procès-verbal: Katrin Hartmann

